

■ correctionnelle - Relaxe générale dans la « petite » affaire Spada

L'avenir judiciaire se dégage totalement pour un ingénieur de 57 ans, Hervé de Fommervault. Relaxé dans le dossier SOREHA, en tant qu'ex-dirigeant de cette société d'économie mixte de la ville de Nice (voir nos éditions du 18 juillet 2006), ce professionnel du bâtiment vient également d'être lavé de tout soupçon dans une seconde procédure, sans lien avec la précédente et relative à l'entreprise de BTP, Spada.

Dans la tonalité de son jugement sur la SOREHA, le tribunal correctionnel critique sévèrement l'instruction visant le contrat de prospection passé entre Hervé de Fommervault et Spada. De 1996 à 1998, l'ingénieur avait rendu six rapports et encaissé 229 000 euros. Pour avoir surfacturé, selon les enquêteurs, ses prestations, il fut mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux ». Dans le même temps, le directeur général de l'époque de l'entreprise de BTP, Jean-Jacques Brial, fut poursuivi pour « abus de biens sociaux ». De ces accusations, le tribunal fait sans ména-

gements litière. « L'information fut ouverte, s'étonne-t-il, sur la base d'un courrier du commissaire aux comptes de Spada ne signalant rien d'anormal. Et cette entreprise, censée être victime, ne se plaint strictement de rien ».

Une décision définitive

Une relaxe est donc prononcée au bénéfice des deux prévenus. Le parquet n'ayant pas fait appel, elle est devenue définitive. « Je remercie le tribunal d'avoir enfin entendu la défense qui a parlé tout au long de l'instruction à un mur », lance l'avocat d'Hervé de Fommervault, M^e Guillaume Carré. « Il aura fallu attendre six ans pour que justice soit rendue ».

La « petite » affaire Spada est donc close. La « grosse », incriminant les actuels patrons de l'entreprise de BTP et renvoyant au fracassant retour en France à l'automne 2001 du « repentis » Ulrik Benamar, est toujours en enquête.

J.P.F.

1. Contacté, le conseil de Jean-Jacques Brial, M^e André Deur, n'a pas souhaité commenter la relaxe de son client.